

REGLEMENT DE LA COURSE NATURE DE LA VIE DU 8 et 9 DECEMBRE 2018

DROITS D'ENGAGEMENTS

Course	Licence FFA ou Tri	Non-licencié	
Challenge 14km nocturne – 21km	18€	22€	
Samedi 8 Décembre			
14km nocturne	9€	13€	Limité à 400 inscrits
5km (féminine)	6€	7€	Limité à 200 inscrites
Dimanche 9 Décembre			
21km	12€	16€	
14km	9€	13€	
Marche nordique 14km	6€	8€	
Courses enfants	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

DEPARTS DES COURSES (Stade de la Montparière)

Samedi 8 Décembre

18h00 : Trail Nocturne 14km	14 km	Coureurs nés avant 2004 Coureurs nés avant 2002 pour le challenge
18h10 : Course féminine	5 km	Coureuses nées avant 2006

Dimanche 9 Décembre

9h20 : Marche nordique	12 km	Marcheurs nés avant 2004
9h30 : Trail	14 km	Coureurs nés avant 2004
9h35 : Animations Eveil athlétique	Animations	Coureurs nés de 2010 à 2012
9h40 : Course Poussins	1800 m	Coureurs nés en 2008 et 2009
10h00 : Trail	21 km	Coureurs nés avant 2002
10h05 : Course Benjamins, Minimes	2400 m	Coureurs nés de 2004 à 2007

DOSSARDS ET INSCRIPTIONS

Inscription et règlement avant le **Dimanche 2 Décembre 2018 minuit.**

Sans paiement, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.

Non-licenciés : Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme (ou de la course à pied) en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Autorisation parentale pour les mineurs

Possibilité d'inscription sur place uniquement pour la marche nordique et les courses enfants : clôture des inscriptions 30 minutes avant le départ des courses.

Retrait des dossards :

Chez Endurance Shop Vendredi 30 Novembre et Samedi 1^{er} Décembre

Au centre Leclerc du Poiré sur Vie le samedi de 9h à 15h

Dans la salle Omnisports de la Montparière de 17h à 18h le samedi uniquement pour le 14km nocturne et le 5km féminin

Dans la salle Omnisports de la Montparière à partir de 7H45 le dimanche.

CESSION DE DOSSARD

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

SÉCURITÉ

Présence d'un médecin, de la Protection Civile, d'une ambulance, signaleurs et commissaires sur les différents circuits.

En cas d'incident veuillez contacter l'organisation de la course au 06.28.37.91.89

En cas d'urgence, appelez le 15, 18 ou 112.

Les participants ne doivent pas présumer de leur capacité physique et technique.

ENTRAIDE ENTRE CONCURRENTS

Tout concurrent est tenu à porter assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

ASSURANCE

- Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une assurance Responsabilité civile souscrite auprès d'Axa Assurances Luc Violleau.

- Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

ANNULATION

Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés sauf avis médical justifiant une incapacité à participer à l'épreuve.

L'organisation se réserve le droit de retarder, d'arrêter les courses, de modifier les parcours voire d'annuler les courses sans préavis en cas de conditions météo qui mettraient quiconque en danger, ce sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

REGLES SPORTIVES

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a – Jury

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitre officiels hors-stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

b – Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.
Accompagnateur interdit à vélo ou sur engin motorisé pendant les courses, sous peine de disqualification.

c – Balisage

Les participants doivent respecter le balisage et les consignes des organisateurs. Des signaleurs équipés de chasubles et de lampes pour les épreuves du samedi soir seront placés aux endroits nécessaires.

d – Bâtons

Le port des bâtons n'est autorisé que sur le parcours de marche nordique.

TRAIL NOCTURNE et 5km féminin : MATERIEL OBLIGATOIRE

Les participants au trail nocturne de 14km doivent porter obligatoirement un vêtement avec des bandes réfléchissantes et être équipés de lampe frontale.

Les participantes au 5km devront porter une tenue réfléchissante. La lampe frontale est fortement conseillée.

DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Des poubelles de tri sélectif sont mises à disposition sur le site de la Montparière.



REGLEMENT

08-09/12/2018

RAVITAILLEMENTS

1 ravitaillement (solides/liquides) pour le parcours du 14 kms et marche nordique

2 ravitaillements (solides/liquides) pour le parcours du 21 kms

1 ravitaillement à l'arrivée dans la salle du complexe de la Montparière

Aucun ravitaillement (sauf à l'arrivée) n'est prévu sur les courses du samedi soir (14km nocturne et 5km)

RÉCOMPENSES

1 lot pour chaque participant sur le 14 kms et le 21 kms lors de la remise du dossard.

Seront récompensés les 3 premiers de chaque course (classement hommes et femmes) pour les 5km, 14km et 21 km et les 3 premiers de chaque course enfants (classement garçons et filles) à l'arrivée de chaque course.

Chronométrage pour la marche nordique.

Seuls les coureurs présents seront récompensés.